

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS
A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

TREIZIÈME ARTICLE

Il est, en tout cas, facile à l'Etat d'amener l'Eglise à souhaiter elle-même l'abolition du régime du Concordat, même au point de vue financier. Le gouvernement n'a qu'à exiger le respect du Concordat par l'Eglise comme il le respecte lui-même. Il est certain que les ecclésiastiques demanderont ensuite la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire le retour au régime de droit commun, de liberté et d'indépendance.

Si, par exemple, le budget des cultes est ramené à 1,200,000 francs ou même à 500,000 de francs, avec suppression du casuel, croyez-vous que le clergé catholique s'en contentera ? Cependant l'Etat a le devoir strict de s'en tenir au Concordat ; le gouvernement commet une faute grave en payant au clergé romain plus qu'il ne lui doit.

Examinons les articles financiers du Concordat et nous serons fixés.

L'article 2 est ainsi conçu :

Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription de diocèses français.

En vertu de cet article 2, on constitua soixante diocèses, dont dix archevêchés et cinquante évêchés. On compte aujourd'hui quatre-vingt-douze diocèses, dont dix-huit archevêchés et soixante-quatorze évêchés.

D'après l'article 14, « l'Etat doit assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle ». Les archevêques reçoivent 15,000 francs et les évêques 10,000 francs de traitement. Puisque nous avons huit archevêques non prévus par le Concordat, l'Etat paie donc de ce chef : 15,000 fr. x 8 = 120,000 francs de traitement qu'il ne doit pas. De même, il paie en trop 24 évêques à 10,000 francs, soit 240,000 francs.

Les prélats seuls reçoivent donc annuellement 360,000 francs de traitement qui ne leur sont pas dus. La République est si intolérante !

Ajoutons que l'entretien de leurs mobiliers et de leurs édifices coûte annuellement à l'Etat 1 million 600,000 francs. Les archevêques et les évêques ont en outre un riche casuel — ce casuel si durement condamné par le roy Louis XVI ! — avec la vente des huiles, les dispenses de toute nature, les 20/0 sur les publications ecclésiastiques et autres petits profits. D'aucuns prélèvent une part sur les revenus des fabriques, et c'est pourquoi ils protestent contre la loi qui impose à ces fabriques le contrôle du gouvernement.

Il est certain que les archevêques de Paris, Lyon et Bordeaux, par exemple, reçoivent annuellement plus de 100,000 francs de casuel, sans compter les dons, legs, héritages et ce que rapportent les quêtes et la vente des indulgences et des sacrements. L'évêque de Tarbes prélève 250,000 francs sur le sanctuaire de Lourdes ; le casuel des autres évêques varie entre 40,000 et 100,000 francs.

Le nombre des curés a été aussi sensiblement augmenté et le budget des cultes en est majoré annuellement de plus d'un million.

Nous ne parlons pas des desservants qui ne sont pas prévus par le Concordat : l'Etat ne leur doit rien. Mais nous les retrouverons dans les articles organiques.

Remarquons que le Concordat ne parle pas non plus des vicaires généraux ; le Gouvernement ne s'est jamais engagé à leur fournir un traitement. Or, ils figurent au budget pour la somme de 482,500 fr. —

Réglez vos comptes avec l'Eglise, disait récemment au Gouvernement Mgr Le Camus, évêque de la La Rochelle ! Mais il nous semble que le Gouvernement ne perdrait rien à ce règlement de compte-là.

L'article 11 est ainsi conçu :

Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

Or, le budget porte 332,000 francs pour allocations aux chanoines qui composent les chapitres et auxquels l'Etat ne doit rien. Et les cléricaux sont les premiers à crier que nous payons de lourds impôts !

D'après l'article 12 :

Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires aux cultes, seront remises à la disposition des évêques.

Le texte est clair : l'Etat ne devrait pas contribuer à l'entretien de ces édifices ; cette dépense regarde l'évêque et les fidèles.

Or, on lit à l'article 15 du budget des cultes :

Crédits spéciaux pour diverses cathédrales 355,000 fr.

Et à l'article 16 :

Secours pour églises et presbytères 1,800,000 fr.

Il semble que le gouvernement trouvera le moyen d'équilibrer son budget en appliquant strictement le Concordat.

Insistons sur ce point que le Concordat ne parle pas d'entretenir les presbytères et les édifices du culte et de fournir un jardin aux ecclésiastiques. Ceux-ci ne sont donc pas autorisés à réclamer, au nom du Concordat, les avantages qui leur avaient été accordés par l'Assemblée constituante.

C'est un point très controversé ; mais il suffit de lire les textes pour être convaincu que l'Etat n'a pris à ce sujet aucun engagement en 1801.

(A suivre.) A. ANDRÉ.

Au Transvaal

Les généraux boërs en Europe

Les généraux boërs sont arrivés lundi soir à Bruxelles. Une foule immense les attendait. A la gare et sur tout le parcours ils ont été l'objet d'acclamations enthousiastes.

Au cours de la réunion organisée en leur honneur, le général Dewet a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment :

« Nous sommes un peuple pieux. Dieu a voulu la perte de notre indépendance. Nous serons fidèles à notre nouvelle patrie. Si les conditions de paix sont loyalement exécutées, notre pays sera la fleur des nations qui vivent sous le drapeau anglais. »

Il ajoute que l'indemnité de trois millions de livres sterling a tout juste la valeur d'une goutte d'eau. Il n'y a plus de bétail dans l'Afrique du sud. Tout est dévasté. Il remercie le peuple belge de son esprit de solidarité. « Un peuple sauvé de la misère, conclut-il aux applaudissements de toute l'assistance, ne peut périr. »

Ensuite, le général Delarey a dit : « C'est parce que, en toute occasion, nous avons agi en hommes civilisés que nous avons le droit de faire appel au monde civilisé. »

Quand on a causé pour 75 millions de dégâts, il est honnête de payer la totalité des dommages. J'ai confiance dans le monde civilisé. (Acclamations.)

Enfin le général Botha rappela les dons nombreux des Belges aux victimes des camps de concentration.

Il rend hommage au courage des femmes. « Pour régénérer notre peuple, dit-il, nous

allons jusqu'à la supplication. Nous ne poursuivons aucun but politique, et les secours que l'Europe nous réserve seront distribués sans aucune distinction de religion. » (Applaudissements enthousiastes.)

La réunion a été clôturée par un discours du président du comité boërophile, qui a fait appel à la générosité du peuple belge.

La sortie a eu lieu au chant de l'hymne national boër.

INFORMATIONS

Convocation des Chambres

L'Officiel a publié mardi le décret de convocation des Chambres.

Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, la date d'ouverture de la session est fixée au 14 octobre.

Manifestation républicaine

Lundi soir a eu lieu sous la présidence de M. Combes, président du conseil, le banquet annuel du comité républicain du commerce et de l'industrie.

La plupart des ministres y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de notabilités politiques, parmi lesquelles MM. Brisson, Millerand, Doumer, Mesureur, Maret, Ranc. Le Président de la République s'était fait représenter. Les convives étaient au nombre de 950.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Mascaraud, président du comité républicain du commerce et de l'industrie ; MM. Brisson, Trouillot et Combes président du conseil.

Une ovation enthousiaste a été faite aux orateurs notamment à MM. Brisson et Combes.

Le congrès radical

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni mardi soir, de deux à six heures, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, M. Bonnet faisant fonction de secrétaire.

MM. Delpech et L. Bonnet ont rendu compte de l'entretien qu'ils ont eu, samedi, avec M. le président du conseil sur des questions concernant le parti.

Le comité exécutif a pris ses dernières dispositions pour le congrès, qui commencera jeudi 9 octobre, à 2 heures précises, à la salle de l'Eldorado, cours Gambetta, à Lyon.

MM. les sénateurs et députés, les comités et les citoyens qui n'auraient pas encore reçu ou retiré leurs cartes du congrès sont priés de les réclamer à Lyon, à la salle des congrès, où une permanence sera établie dès jeudi matin.

Le comité exécutif a entendu la fin du rapport de M. L. Bonnet sur la propagande, l'organisation et la situation des différents partis et les travaux du comité exécutif, et a décidé qu'il serait lu à la première séance du congrès.

Les adhésions au congrès de Lyon sont plus nombreuses qu'au premier congrès radical et radical socialiste de 1901.

A la Présidence du Conseil

MM. Gouzy, Astier, Buisson, Vazeille et Arbouin, délégués du groupe radical-socialiste, ont été reçus mardi à deux heures par M. Combes, avec lequel ils ont eu un assez long entretien politique.

Le président du conseil leur a renouvelé son intention de poursuivre la lutte contre les congrégations insoumises à la loi. Le gouvernement, a-t-il dit, demandera au Parle-

ment toutes les armes dont il aura besoin. Il proposera notamment de renforcer la loi de 1901.

Les délégués ont assuré le président du conseil de toute leur confiance.

La situation financière

Des renseignements fournis par le ministre des finances, il résulte que le rendement des impôts et revenus indirects pour le mois de septembre dernier présente une plus-value de 16,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 15,390,700 francs par rapport aux recettes de septembre 1901.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur :

L'enregistrement.....	1,066,500
Le timbre.....	3,782,000
L'impôt sur les opérations de la Bourse.....	84,500
L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.....	527,500
Les sucres.....	908,000
Les contributions indirectes (monopoles).....	1,343,000
Les postes.....	298,800
Les télégraphes.....	105,000
Les téléphones.....	195,700

Il y a moins-value sur :

Les douanes.....	3,686,000
Les contributions indirectes.....	4,586,500
Les sels.....	22,000

Par rapport aux recouvrements de septembre 1901, il y a augmentation sur :

L'enregistrement.....	955,500
Le timbre.....	3,760,500
L'impôt sur les opérations de Bourse.....	136,000
L'impôt sur les valeurs mobilières.....	307,500
Les douanes.....	224,000
Les contributions indirectes.....	2,273,000
Les sucres.....	4,172,000
Les contributions indirectes (monopoles).....	1,534,000
Les postes.....	890,800
Les télégraphes.....	363,900
Les téléphones.....	480,500

Il y a diminution sur :

Les sels.....	157,700
---------------	---------

Le produit des neuf mois écoulés de 1902 présente une moins-value de 82 millions 802,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 2 millions 677,300 francs par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1901.

A la mémoire d'Emile Zola

Le comité de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen n'a pas encore désigné le sculpteur qui sera chargé d'exécuter le monument d'Emile Zola.

Le chiffre des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour par le comité, pour le monument, s'élève à la somme de 26,925 fr. 85.

L'affaire Meslier-Vigné d'Octon

Le comité du parti radical socialiste avait été saisi, on le sait, du différend survenu entre MM. le docteur Meslier, député socialiste de la Seine, et Paul Vigné d'Octon, député de l'Hérault, au sujet du rapport sur l'élection de M. Flourens, député nationaliste de la Seine.

Une commission avait été chargée d'examiner ce différend. Elle a rendu hier sa sentence, qui a été adressée par lettre aux deux intéressés. La plus grande discrétion a été gardée sur cette sentence, la commission, voulant laisser aux deux députés le soin de publier, s'ils le jugent à propos, la lettre qu'elle leur a adressée. Nous croyons cependant savoir que la sentence rendue met complètement hors de cause le docteur Meslier, tandis qu'elle est très sévère à l'égard de M. Vigné d'Octon.

CHRONIQUE LOCALE

Une mesure équitable

Jusqu'à ce jour, les jeunes filles employées comme aides dans les bureaux de poste se trouvaient dans une situation difficile, ne pouvant avoir dans les concours de chances appréciables en présence de postulantes plus jeunes et n'appartenant pas à l'administration, il est vrai, mais ayant récemment terminé leurs études primaires et souvent supérieures.

Désireux d'égaliser autant que possible les situations de ces diverses classes de candidates, M. le sous-secrétaire d'Etat vient de décider que le nombre des points attribués aux aides pour leurs connaissances professionnelles serait notablement augmenté, cette partie technique constituant un des éléments indispensables au bon fonctionnement du service et à la satisfaction du public.

Considérant que les services personnels des aides ayant un grand nombre d'années d'ancienneté équivalent aux services de famille, il a décidé, en outre, que les aides ayant quinze ans de services effectifs et âgées de 35 ans au plus pourront être admises à subir un examen spécial, comme cela a lieu actuellement pour les veuves et les filles d'agents décédés en activité de service. Cet examen spécial sera subi devant une commission départementale instituée à cet effet.

Cette mesure, croyons-nous, ne pourra qu'être favorablement accueillie par les intéressées.

Le contingent d'un an

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants des bureaux de recrutement la circulaire répartissant le contingent d'un an entre les différents corps de troupe. On sait que, depuis cette année, les conscrits sont invités à faire connaître au moment du conseil de révision l'arme à laquelle ils désirent être affectés. Le ministre de la guerre rappelle cette disposition nouvelle aux commandants de recrutement et les invite à donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux désirs exprimés par les jeunes soldats. Les dispensés seront répartis entre les différentes garnisons en tenant compte de leur numéro de tirage au sort, les numéros les plus élevés étant de préférence envoyés dans les garnisons les plus éloignées. Les dispensés appartenant au recrutement de province seront, d'ailleurs, envoyés en grande majorité dans les régiments tenant garnison dans la subdivision de région à laquelle ils appartiennent. La date du départ des dispensés n'est pas encore définitivement arrêtée, mais il est à peu près certain que le contingent d'un an sera mis en route le 13 novembre. Quant aux feuilles de route, elles seront distribuées à la fin du mois par les soins de la gendarmerie.

CAHORS

A TRAVERS NOS ÉCOLES

II

« Telle que nous savons vu cette école de la rue du Lycée, il y a 30 ans, telle nous la revoyons aujourd'hui, nous déclarerions des pères de famille, et il faut que nos sentiments républicains soient sincères pour que nous nous résignons à envoyer nos enfants dans ce bâtiment délabré. »

Et cependant, ces pères de famille ont-ils réellement le droit de se fâcher contre le mauvais état de l'école de la rue du Lycée ?

Mais les enfants y sont relativement bien, si on compare leur situation à celle des petites filles qui fréquentent l'école de la rue Fénelon.

RUE FÉNELON

Est-ce possible que ce bâtiment serve à une école, nous sommes-nous demandé en pénétrant dans l'immeuble occupé jadis par les religieuses de la Miséricorde. Comment, c'est ici que sont élevés, instruits plus de 200 enfants ? Mais dans quelles conditions peut bien être donnée l'éducation dans une école aussi délabrée, aussi mal entretenue ?

Nous disions dans notre dernier numéro, que l'école de la rue du Lycée présentait de très mauvaises conditions d'hygiène pour l'enfant ; mais que dirons-nous de l'école de la rue Fénelon ?

De cour, il n'y en a point ; car, décemment, on ne peut appeler cour un terrain

de quelques mètres, situé devant l'école et où à peine 20 enfants peuvent circuler librement. Cette école possède 200 élèves au moins ; dans quelles conditions ont lieu les récréations, afin que tous les jours on n'ait pas à déplorer quelque accident ?

Et les classes ? Le matériel scolaire y est, disons-le, convenable et assez bien entretenu ; au premiers aspect, il semble que tout est en bon état et que les enfants ne sont pas trop mal installés sur leurs bancs.

Mais une classe seule offre de tels avantages : les autres salles sont, comme celles de la rue du Lycée, mal aérées, mal éclairées ; il y en a deux — c'est la pure vérité — où, été comme hiver, le soleil ne pénètre jamais....

Dans la journée, que le temps soit clair ou brumeux, on doit allumer les quinquets, — car notre municipalité n'a pas encore doté toutes les écoles publiques de becs de gaz.

Dans l'école de la rue Fénelon, l'éclairage est donné au moyen de lampes à pétrole, et quelles lampes !...

Les grands-parents des élèves qui fréquentent à cette heure l'école de la rue Fénelon n'étaient ni plus ni moins bien traités que ne le sont aujourd'hui leurs petits-enfants.

Le bâtiment est le même : pas la moindre réparation n'y a été apportée ; et ces grands-parents affirment même qu'à l'époque où les frères des écoles chrétiennes occupaient l'immeuble de la rue Fénelon, quand il pleuvait ou qu'il faisait du vent, les récréations étaient supprimées par crainte d'accidents. La toiture était en si mauvais état que l'on craignait de voir tomber quelque tuile dans ce qui sert de cour....

Les religieuses, qui occupèrent ensuite le local, imitèrent les frères.

Les jours de pluie ou de vent, les institutrices d'aujourd'hui sont obligées de supprimer les récréations....

Enfin, ajoutons pour compléter le tableau que dans l'espace de quelques années, plusieurs épidémies se sont déclarées dans cette école.

(A suivre.) LA RÉD.

RÉJOUISSANCE... A PRIX RÉDUITS !

Nos confrères annoncent que la Société littéraire et artistique offrira dimanche prochain, à la population cadurcienne, une grande soirée récréative A PRIX RÉDUITS.

Le programme serait celui qui devait être exécuté dimanche à la fête populaire gratuite, — fête qui fut renvoyée.... en raison du mauvais temps.

Le public ne comprendra pas qu'on lui fasse payer, demain, ce qu'on lui avait promis gratuitement, hier.

Manufactures de l'Etat

M. Laubard, commis de culture des tabacs à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Périgueux.

M. Fècherville, commis de culture à la direction de Béthune est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

Examens du Brevet élémentaire

Ont été définitivement reçues au brevet élémentaire les aspirantes dont les noms suivent :

Mlles Arnaud, Bibinet, Calmels, Escapoulade, Rouffi, de l'école prim. sup. de Montcuq ; Bories, Lherm, de l'école prim. sup. de St-Céré ; Bouyssou, Flaujac, Lagarde, Mabru, du collège de jeunes filles ; Bouzou, du cours complém. de Figeac ; Gagnebé, du cours comp. de l'école place Montrouge, Paris ; Leymarie, Piguët, de l'école de la rue Fénelon ; Verdier, congréganiste.

Prévoyants Français

Les membres de la 48^{me} Section sont priés de se rendre à une réunion qui aura lieu samedi 11 courant, dans une des salles de l'Hotel de ville, à 8 h 1/2 du soir.

Objet de la réunion : Liquidation.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 Octobre 1902

Naissance

Fourcade, Antoine-Jean, faubourg Cabessaut.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Enregistrement. — M. Vayssié, ancien receveur de l'enregistrement à Vergt (Dordogne) est nommé receveur à Montcuq en remplacement de M. Froissard, précédemment nommé au bureau de Mirepoix (Ariège).

DURAVEL. — Fête patronale des 18, 19, 20 et 26 octobre 1902. — Samedi 18 octobre : salves d'artillerie.

Dimanche 19 octobre : annonce de la fête par « Le Formidable » ; à 8 heures, entrée de la musique en ville ; de 2 à 6 h., jeux divers ; à 7 h., brillante illumination ; à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux ; à 9 h., grand bal de nuit, bataille de confettis.

Lundi 20 octobre : à 9 h., tour de ville en musique ; de 10 à 11 h., la musique exécutera sur les principales places les meilleurs morceaux de son repertoire ; à 2 h., bal de jour ; à 4 h., courses aux anneaux ; à 4 h. 1/2, jeu de la poêle ; à 5 h., jeu du baquet ; à 5 h. 1/2, jeu de la crème ; à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux ; à 9 h., ouverture du bal de nuit.

Dimanche 26 octobre : grandes courses vélocipédiques ; le costume est obligatoire pour tous les coureurs ; les courses commenceront à 2 h. 1/2 ; à 6 h., distribution des récompenses ; à 7 h., brillante illumination ; à 8 h., 1/2 retraite aux flambeaux ; à 9 h., grand bal de nuit.

L'accueil le plus cordial sera fait aux étrangers.

SAUZET. — Fête locale. — Notre fête locale célébrée dimanche et lundi a été réussie. Nos boulevards garnis de nombreux établissements forains et jeux populaires ont présenté une grande animation.

Le samedi soir, l'ouverture des fêtes a été annoncée par une brillante retraite aux flambeaux composée de sept musiciens de la ville de Cahors, suivie d'une foule nombreuse.

Le dimanche, toutes les belles attractions ont obtenu un grand succès.

La soirée, nos boulevards, la place du Commerce et la Halle aux grains, place du bal, offraient avec leurs belles illuminations un bel aspect. Nos grands bals de jour et de nuit ont été très joyeux. Notre bonne musique s'est largement dépensée toute la durée des fêtes. Le lundi les jeux divers et réjouissances ont été dignement remplis.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Les vendanges sont presque terminées et le rendement sera très médiocre : environ le 1/4 d'une récolte ordinaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cours complémentaire. — Le cours complémentaire qui vient d'être créé à l'école communale des filles a obtenu un plein succès.

Les inscriptions sont nombreuses et le chiffre augmente chaque jour.

SAINT-MAURICE. — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre, M. Bec, instituteur à Sénail-lac (Latronquière) est nommé à St-Maurice en remplacement de M. Pradayrol qui permute avec lui.

Arrondissement de Gourdon

Le Banquet de Salviac

On nous écrit :

Dimanche dernier, 5 octobre, le Comité radical socialiste du canton de Salviac a, par un banquet solennel, fêté son inauguration. La grande majorité des membres du comité de Salviac et plusieurs délégués des comités des différentes communes du canton étaient présents. Le citoyen Cocula, sénateur de l'arrondissement de Gourdon, s'était rendu, avec le citoyen Jean Daffas, conseiller général du canton de Salviac, à l'invitation faite par le comité pour présider le banquet. La plus franche cordialité n'a pas cessé de régner pendant tout le repas. Au dessert, le citoyen Mompert, président du Comité radical socialiste de Salviac, a pris la parole.

Au nom du comité, il a adressé un salut fraternel à tous ceux qui ont bien voulu

répondre à son invitation et aux camarades absents : un témoignage de vive sympathie à l'excellent ami, le citoyen Louis Costes, qu'un deuil cruel vient de frapper. Il a remercié sincèrement le citoyen Cocula d'avoir bien voulu accepter l'invitation du comité. Il l'a assuré que le groupe républicain radical socialiste de Salviac avait le même idéal politique que lui et l'a prié d'accepter la présidence d'honneur du comité naissant. Il a remercié également le citoyen Daffas d'avoir entendu l'appel qui lui avait été fait. Il a salué de grand cœur les représentants des communes voisines, sans oublier surtout les vieux lutteurs qui, par leur présence au sein du comité, assurent et garantissent la parfaite union de tous les républicains. Passant alors au rôle que doit jouer le Comité radical socialiste de Salviac, le citoyen Mompert le définit en ces termes :

En se groupant en comité, les républicains de la commune de Salviac ont voulu former une phalange compacte de citoyens libres et indépendants qui, au jour des grandes luttes, sauront affirmer sans fléchir leur foi républicaine ; qui, bravant les torrents d'injures déversés sur eux par les ennemis de la démocratie, tiendront haut et ferme le drapeau de la vraie République. Je dis de la vraie République, de celle qui, née et imbibée des principes de la Révolution, sera pure de toute alliance compromettante et qui renferme en elle l'emblème des revendications des travailleurs : La République laïque, démocratique et sociale. (Applaudissements répétés.)

Il souhaite qu'à l'heure de la bataille suprême les comités de Salviac et des communes voisines forment par leur union un rempart démocratique. Il termine au milieu des applaudissements en jurant, au nom du groupe, de garder intact, sans trace de souillure, le patrimoine durement acquis, gagné pied à pied après trente ans de lutte, par l'avant-garde du petit régiment qui engagea alors la lutte sous la direction et le regard paternel de l'homme de cœur qui ne sera jamais oublié, le regretté docteur Daffas.

Le citoyen Elie Malbec, étudiant en médecine, la parole vibrante d'émotion contenue, adresse à la mémoire du regretté docteur un souvenir attendri. Il rend hommage au fondateur du comité, le citoyen Maranzat, l'ami, le soutien du prolétaire, toujours sur la brèche pour lutter, dans son cher pays, contre le fanatisme, par la lumière radieuse de tout ce qui est juste, bon et vrai. Il félicite le groupe et il l'exhorte à opposer un bloc compact au nationalisme et au cléricanisme. Le jeune orateur, en quelques phrases bien senties, dit ce qu'il faut entendre par ce mot nationalisme, par ce noble mot traîné dans la fange et que les fauteurs de coup d'Etat se sont approprié. Il dépeint alors la nation qu'ils veulent :

Une nation d'où sont exclues la justice, la libre pensée ; une nation où sévit une force brutale : le militarisme. Quiconque ne pense pas comme eux est un sans-patrie.

En termes indignés, il affirme hautement son patriotisme.

Nous ne sommes pas des sans-patrie, mais nous ne voulons pas compromettre la pureté de cette patrie en la mêlant à nos luttes politiques. On nous accuse de désorganiser l'armée. Non. Nous aimons l'armée parce qu'elle est l'image de la nation, mais ce que nous voulons, c'est la justice dans l'armée. La justice est UNE ; il ne peut y avoir une justice militaire et une justice civile. Nous désapprouvons les conseils de guerre. (Vifs applaudissements.)

L'orateur passe alors au cléricanisme, autre secte alliée au nationalisme. Il s'empresse d'affirmer hautement qu'il est anticlérical, mais non anti-religieux. Toutes les religions sont des choses sacrées, mais ce qui indigné, c'est que l'on fait de ces choses sacrées un objet de spéculation, de domination, de despotisme. Il termine en assurant le groupe de sa profonde affection. Enfant de Salviac, il restera à Salviac toujours à l'avant-garde, fier d'apporter tout son dévouement et tout son cœur au triomphe de la bonne cause.

Le citoyen Daffas, conseiller général du canton de Salviac, prend à son tour la parole. Il remercie le citoyen Cocula d'avoir voulu accepter la présidence de ce banquet et il se fait l'interprète de tous pour rendre hommage à la sincérité et à la fermeté des opinions républicaines du vaillant sénateur. Il remercie aussi les maires du canton qui ont bien voulu prendre part au banquet. Il dit sa joie, son plaisir de se trouver au milieu d'amis républicains, et des applaudissements répétés saluent cette phrase sortie du cœur :

Ne vous semble-t-il pas, en effet, qu'après nous être communiqué nos pensées; après avoir donné libre cours à nos idées durant ce repas où la gaieté la plus franche n'a cessé de régner, nous sortirons d'ici et meilleurs et plus forts.

Passant ensuite à la dénomination donnée au comité et qui semble effaroucher bien des républicains il rappelle les principales lignes du programme radical si vigoureusement tracées par Pelletan au congrès radical socialiste de 1901, il énumère les différentes réformes que tout bon républicain doit désirer et approuver.

- 1° Abrogation de la loi Falloux.
- 2° Séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- 3° Mesures législatives faisant rentrer dans le domaine de l'Etat, certains monopoles et services publics au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et la production agricole et industrielle.
- 4° Retraites ouvrières.
- 5° Impôt progressif sur le revenu.
- 6° Réduction du service militaire à deux ans.

Il ajoute : Certains oseront à la persécution, d'autres diront que nous sommes des sectaires; d'autres enfin ajouteront que nous sommes les premiers à porter atteinte à cette liberté dont nous nous proclamons les défenseurs; mais nous sommes habitués à de pareilles critiques et nous savons qu'elles sortent de la bouche de ces hommes qui sont et seront toujours les ennemis de la République.

L'orateur démontre que le programme du parti radical socialiste tel qu'il l'a exposé ne porte aucune atteinte à la propriété individuelle, à la liberté de conscience, à la liberté individuelle et qu'en résumé c'est un programme de défense et d'évolution économique et sociale.

Pour caractériser le véritable sens du parti radical socialiste, il rappelle quelques lignes extraites d'un article du journal la Dépêche.

Le parti radical a cette bonne fortune que sa place se trouve marquée entre l'opportuniste d'une bourgeoisie qui regarde un peu trop en arrière et l'impétuosité d'un socialisme qui parfois regarde trop en avant. Il est certain que le conflit des ardeurs socialistes et des résistances bourgeoises suspendrait sur notre pays la menace d'une révolution inévitable si un parti de juste milieu n'était là pour intercéder et préparer par voie d'évolution, le régime économique qui succèdera au régime social actuel, vermoulu, effrité et craquant de toute part.

Le jeune orateur termine en adressant, au milieu d'une véritable ovation ses souhaits les plus sincères de prospérité au comité naissant qui travaillera, il en est sûr à la réalisation de la noble formule républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité », et pour la défense des principes immortels de 89.....

Le citoyen Cocula, le sympathique sénateur de l'arrondissement de Gourdon, se lève et, de sa voix calme, en termes empreints de la plus franche cordialité, remercie le comité de sa chaleureuse invitation, le citoyen Mompant, l'ami Malbec et l'ami Daffas de la confiance qu'ils ont dans ses fermes convictions républicaines. Il expose alors dans un langage clair et précis que son programme est le même que celui du ministère et qu'il en poursuivra la réalisation sans faiblesse. Il développe ce programme,

il montre pourquoi l'abrogation de la loi Falloux et la question de l'impôt sont les deux plus importantes réformes à accomplir et qu'il faut s'attacher de suite à réaliser l'une après l'autre avant de passer aux suivantes. Il a été l'un des premiers à émettre le vœu que l'enseignement ne soit que laïque et donné exclusivement dans les écoles de l'Etat. Il montre qu'il faut aller droit au but, atteindre le cléricalisme dans ses œuvres vives, car il est insaisissable autrement avec ses doctrines jésuitiques qui lui commandent la restriction mentale, l'étouffement de toute vérité, de toute justice, de toute tolérance. Il veut la liberté complète pour tous, au point de vue spirituel comme au point de vue temporel. Son discours est haché par des salves d'applaudissements. Il termine en acceptant la présidence d'honneur du groupe radical socialiste de Salviac. Il sera toujours à sa tête au moment du danger, prêt à recevoir les premières balles et il souhaite, en qualité de parrain, que son pupille, le comité naissant, marche sur ses traces.

Après toutes ces belles allocutions, le citoyen Barriéty, directeur de l'Ecole de Salviac, invite l'assemblée à lever son verre et à porter un toast avec lui à l'abrogation de la loi Falloux et à la prospérité de nos chères écoles laïques, qui sont, sans conteste, le principal pivot de la République. G. B.

LES QUATRE-ROUTES. — Le Comité Central républicain radical des Quatre-Routes, s'est réuni en assemblée extraordinaire, le samedi 4 octobre à 7 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Gouygon, Président.

MM. Mirret, maire de Floirac et Malvy L. J. Conseiller Général, assistaient à la réunion.

Trois délégués ont été élus pour représenter la Commune de Cazillac au Comité cantonal en formation.

Ce sont MM. Malvy maire, Servant adj' et Jarrige Cons^r Municipal. Il a été décidé que dimanche 12 octobre, une réunion aurait lieu à Sarrazac à trois heures du soir, sous la présidence de M. Mirret assisté de M. Jean Monteil le secrétaire du Comité Central, à l'effet de désigner trois délégués qui représenteront la commune de Sarrazac au Comité Cantonal.

M. L. J. Malvy a été désigné pour représenter le Comité radical des Quatre-Routes au congrès de Lyon; aussitôt rentré, notre sympathique Conseiller Général rendra compte de sa mission au siège du Comité.

Une adresse de félicitations a été envoyée à M. Combes Président du Conseil des Ministres au sujet de son attitude énergique envers les congrégations et compte sur la fermeté du Gouvernement, pour mener à bonne fin les réformes que la Démocratie attend.

SOUILLAC. — Anciens militaires. — La société de secours mutuels des anciens militaires s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le commandant Gaby, président de la société, à l'effet de renouveler son bureau.

Ont été élus : vice-président, M. Lascom-

bes; trésorier, M. Mazet; secrétaire, M. Pélaprat; secrétaire adjoint, M. Maury; membres du bureau, MM. Louradour, Entraygues, Chassaing fils, Rianoux, Clavel, Audibert, Marcou, Faugeton.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Cours ordinaires sur les attelages.

Bœufs gras, entre 30 et 35 fr. les 50 kilos.

Breaux, de 250 à 450 fr. la paire.

Veaux, de 0,95 à 1 fr. 05 le kilo.

Porcs gras, de 44 à 46 fr. les 50 kilos.

Cours assez bons sur les jeunes porcs.

Moutons gras, 75 cent le kilo; autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets, de 2 à 3 fr. id.

Lapins, 30 cent la livre.

Lièvres, 1 fr. la livre.

Perdreux, de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.

Blé, de 18 à 19 fr. l'hectolitre.

Noix, de 20 à 25 fr. id.

Prunes vendues aux cours précédents.

Un beau lot de 5 quintaux appartenant à M. Lagarde à Touzac, a été vendu 100 fr. le quintal.

Les vendanges sont presque terminées dans la région; le rendement est très médiocre.

AVIS

M. Aimé WILCKEN,

Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

Maladies Gastriques et Nerveuses

CHEZ L'HOMME ET CHEZ LA FEMME

MALADIES DE MATRICE

Il est une classe de malades qu'on peut réunir sous cette dénomination : les Incurables du Ventre et du Système nerveux.

Après avoir épuisé toutes les ressources de la médecine, désespérant de ne jamais guérir, ils traînent une existence misérable sans être absolument malades. Qu'on appelle cette maladie anémie ou neurasthénie, gastrite ou gastralgie, dyspepsie ou dilatation de l'estomac, les symptômes sont toujours les mêmes. Le principal, c'est une grande lassitude au moment du lever, un besoin constant de repos, assis ou couché.

Du côté de l'estomac, aigreurs, renvois, gonflements, douleurs au creux de l'estomac, bouche amère, constipation opiniâtre, suivie de périodes de diarrhée. Du côté du système nerveux, troubles très accusés, maux de tête, irritabilité, idées noires, insomnies, cauchemars. Du côté du cœur, palpitations, essoufflements au moindre effort.

Cette maladie frappe indistinctement les hommes comme les femmes, les jeunes filles, et les adolescents, toutes les classes de la société. Chez la femme, elle se complique de tous les désordres de la matrice et des ovaires, pertes blanches glaireuses, envie fréquentes d'uriner, ventre lourd, chute, stérilité, tumeur, cancer.

Ces malades ont vu échouer tous les traitements. Pourquoi cet insuccès? Parce qu'on néglige la cause première dont l'importance domine toute la maladie. Cette cause, ce sont les glaires, les mucosités. Au contact des aliments, celles-ci fermentent, d'où production considérable de gaz, ballonnement, dilatation de l'estomac et des intestins, distension de la paroi abdominale qui, devenue trop lâche ne remplit plus son rôle de sangle; abaissement des intestins, du foie, des reins et de la matrice qui flottent dans le bas-ventre. Outre cet effet mécanique, les fermentations sont une source de poisons qui vicient le sang et se traduisent au dehors par les éruptions, les démangeaisons sur la peau, pellicules sur la tête, chute des cheveux, migraines et autres troubles nerveux.

Le traitement pour être réellement curatif doit donc s'adresser à ces deux causes: tarir les hyper-sécrétions glaireuses, ramener et maintenir à leur bonne place les organes abaissés. Vouloir guérir toutes ces maladies par le port d'une ceinture comme le prétendent certains spécialistes qui s'intitulent professeurs de Paris, et en sont réduits à copier nos articles, c'est commettre une erreur très préjudiciable aux malades; le médecin devient inutile et ces maladies ne relèveraient plus que du bandagiste.

Le Docteur Bouteuil, spécialiste de la Faculté de Bordeaux, consultera à

Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, le 11 Octobre

Figeac, Hôtel des Voyageurs, le 12 Octobre

Le Docteur revient environ tous les quarante jours.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché s'améliorent de jour en jour et bien que les plus hauts cours cotés n'aient pas été intégralement constatés, les progrès sur les valeurs du Parquet sont encore assez sensibles surtout après la hausse de ces jours derniers.

Nos rentes clôturent; le 3 0/0 à 100,27 en reprise de 12 c.; le 3 1/2 0/0 a passé de 101,40 à 101,50.

Le Crédit Foncier se traite à 755; le Comptoir National d'Escompte à 579; le Crédit Lyonnais a passé de 1075 à 1078.

Le Société Générale est ferme à 615.

Les Chemins français ont profité des tendances générales du marché; le Lyon reprend à 1455; le Midi à 1220; et le Nord à 1858.

Le Suez à 3880 est ferme sans changement.

L'Extérieure a passé de 88,92 à 88,97 après 89,05 au plus haut; l'Italien finit à 103; le Portugais à 32,10.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 87,50.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée passe de 76,62 à 76,72

Le Turc D côte 28,50 et la Banque Ottomane, 582.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

II

Hélène Herculiste

— Certainement non ! Rien n'est plus loin de ma pensée que les soirées musicales. Qu'est-ce donc, Charlotte, que votre nouvelle gouvernante ?

— Vous voulez parler de mademoiselle Herculiste ?... Où l'avez-vous vue ?

— Je l'ai aperçue en arrivant ici. C'est une personne fort distinguée, n'est-ce pas ? Les gouvernantes ne ressemblent pas, d'habitude, aux reines de tragédie, qu'en dites-vous ? Elle a une figure très remarquable.

— Vraiment !... Vous êtes aussi enthousiasmée qu'Altesse. Elle l'a vue tantôt et elle a radoté pendant une demi-heure. Il faut que je sois bien aveugle ou bien sotté, mais j'avoue n'avoir vu en elle qu'une jeune femme extraor-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

dinairement grande, avec un visage extraordinairement pâle.

— Serais-je vraiment enthousiaste ? répliqua lord Ruisland. Je ne savais pas qui c'était mais j'ai trouvé autrefois une personne qui lui ressemblait d'une manière frappante. Et je vous donne ma parole d'honneur qu'en voyant arriver sur moi mademoiselle... Herculiste... je crois... au clair de la lune, comme cela a eu lieu, je l'ai prise pour un spectre.

III

Les tours de Tregenna

Bien loin sur la côte de Cornouailles, à peu de distance des plages plus bruyantes que le tonnerre de Bude et Boss, s'élève une vaste maçonnerie, qui paraît assez vieille et assez rongée par le temps pour avoir été construite par les mains des Druides : on l'appelle les Tours de Tregenna.

Les créneaux de ces tours percent le ciel bleu jusqu'à une hauteur vertigineuse ; le fanal qui était allumé s'apercevait à quinze milles à la ronde.

Du haut du mur de l'édifice, qui s'élevait sur la mer, l'œil avait devant soi un précipice à pic de trois cents pieds, bordé de saillies d'ardoises dont les dernières assises se perdaient dans les flots de la mer qui gémissait au-dessous.

A droite, à trois milles de là, on apercevait dans un coin chaud et vert, le village de Tregenna, avec son église et sa cure garnies de lierre et ses petites maisons de pierres entou-

rées de roses, de myrthes et de fuchsias qui en égayaient le seuil toute l'année.

Les Tours de Tregenna se dressent grises, solitaires, battues de la tempête, au-devant des brises marines qui sifflent autour d'elles ; à leur pied s'étend l'Océan, tandis que leur sommet est couvert d'un ciel bas, sombre, chargé de vapeurs qui semblent fuir à tire d'ailes.

A droite et à gauche, aussi loin que la vue pouvait s'étendre et plus loin encore, des landes, des mines, des pêcheries appartenant à sir Arthur Tregenna, douzième baronnet de son nom et l'un des plus riches gentilshommes du Royaume-Uni.

On aurait pu voyager des journées entières sur les bruyères pourpres, coupées ça et là de petites collines qui faisaient partie des domaines du baronnet, et demander partout aux pêcheurs brunis par le soleil et aux mineurs noircis par la houille quel était leur maître, sans obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Tout cela appartient à sir Arthur Tregenna », tout comme dans le *Chat-Botté*.

Une seconde fois depuis sept ans, le pas du maître avait résonné dans les appartements grisâtres et solitaires de Tregenna.

Il passait son temps à voyager et avait parcouru la terre de la mer du Nord à l'Océanie.

Depuis la mort de son père, qui avait eu lieu sept ans auparavant, alors qu'il était âgé de vingt-deux ans, son domaine de Tregenna et l'Angleterre même ne l'avaient guère vu ; et ses anciens serviteurs, ses anciens tenanciers, ses nombreux clients attendaient tou-

jours avec une fidélité dévouée, le jour où sir Arthur amènerait une jeune fiancée au château de Tregenna pour renouveler les anciennes splendeurs.

Ils avaient tous, en effet, un grand attachement pour lui.

C'était le plus admirable des maîtres, le plus pieux des gentilshommes, le meilleur des seigneurs, et tout le monde se plaisait à le répéter.

Il eut pu faire partie des chevaliers de la Table-Ronde, des compagnons du Roi Arthur, tant il avait laissé un souvenir sans tâche, tant il était rigide en matière d'honneur, tant sa vie prêtait peu matière au moindre reproche.

Il avait aimé son père avec une rare tendresse, et, après la mort de celui-ci, il était parti et n'avait pas cessé de voyager depuis cet événement.

Le second jour de juin, sir Arthur Tregenna faisait partie des nombreux voyageurs qui descendaient à la gare de London-Bridge.

Son bagage n'était pas considérable ; rien de ce qui l'entourait dénotait le possesseur d'une fortune fabuleuse ; il se dirigea sur-le-champ vers un certain hôtel de West-End, tenu dans le vieux style et où sa famille avait l'habitude de descendre depuis des siècles.

(A suivre).

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXXI

Désespoir

— On dit que c'est leur façon d'agir avec les blancs. Ils lient leur prisonnier au tronc d'un arbre et le criblent à grands coups de flèches. Qui pourrait dire le nombre d'heures qui se sont écoulées pendant que cet assassin maudit a entendu siffler les flèches des sauvages à ses oreilles ! C'est égal, c'est une fin sinistre !

— Qu'est devenu l'or qu'il nous a volé ? demanda Donatus.

— Oh ! les sauvages de la Californie connaissent la valeur du précieux métal et ils doivent s'en être emparé. Vous avez remarqué, n'est-ce pas, qu'ils ont pris même les vêtements de leur victime.

— C'est très fâcheux ; hélas ? c'était de l'or que nous étions allés chercher au fond d'une

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas des traités avec l'Agence Havas.

eau glacée qui eût fait reculer un ours revêtu de sa chaude fourrure ! Et dire que nous avons risqué notre vie pour ce métal qui est tombé entre les mains des sauvages !

Creps avait replacé son havre-sac sur ses épaules et, Donatus, suivant cet exemple, offrit son bras au pauvre Victor, comme il l'avait fait jusque-là.

En émergeant de la forêt les trois camarades virent devant eux une immense plaine, où, çà et là, s'élevaient des bouquets d'herbes, poussait entre les interstices des rochers, mais aucun arbre ne croissait dans ces parages.

Donatus, que la peur des sauvages poursuivait toujours, hésitait à s'aventurer sur cet espace ouvert où l'on pouvait être vu de tous côtés ; mais Creps ne consentit en aucune façon à s'éloigner pour allonger la route, et il persuada ses amis d'aller en avant.

L'atmosphère ensoleillée était brûlante, et à chaque quart d'heure il fallait s'arrêter pour que Victor pût se reposer, car il était harassé de fatigue et pouvait à peine se mouvoir.

Il était impossible de s'arrêter en cet endroit car il n'y avait ni bois, ni eau, et, par conséquent, on ne pouvait pas songer à rien trouver à manger. Il fallait donc raisonnablement marcher encore, et quelle ne fut pas la joie des trois amis, quand ils aperçurent devant eux un bois épais que bordait l'horizon.

Il était donc à désirer de pouvoir arriver jusque-là pour y dresser la tente et s'y reposer jusqu'au lendemain matin.

Jean et Donatus encouragèrent leur pau-

vre ami et le portèrent à bras, ayant à peine la force de se tenir debout.

Tout à coup la pesanteur de Victor les fit s'arrêter et il lui demandèrent s'il était malade.

Le malheureux ne put leur répondre. Il laissa retomber sa tête sur sa poitrine et ses bras s'allongèrent inertes le long de son corps.

Jean et Donatus le posèrent doucement sur le sol en tenant sa tête dans leurs mains, ils lui mouillèrent le front et les lèvres avec de l'eau.

Pauvre Roseman ! il était là évanoui, pâle comme un mort, et quels que fussent les efforts des deux amis pour le raviver, il restait à la même place, sans paraître prêt à reprendre ses sens.

Donatus se laissa également tomber par terre il était tellement accablé que Creps dut partager ses soins entre son ami Victor et lui.

Un cri de joie s'échappa des lèvres de cet excellent camarade, lorsqu'il vit Roseman rouvrir les yeux, il leva alors les mains au ciel et s'écria :

— Merci ! grand Dieu ! merci ! Que ne puis-je assumer sur moi toutes ses souffrances ! hélas ! le malheureux a une mère. Pourvu qu'il vive !

Victor regarda attentivement ses amis pendant quelques instants : on eut dit qu'il sortait d'un profond sommeil : enfin il ouvrit la bouche pour calmer ses amis en leur disant qu'il avait éprouvé seulement un évanouisse-

ment causé par trop de fatigue et par le manque de nourriture suffisante, mais qu'enfin il se sentait beaucoup mieux.

Creps et Donatus ne crurent pas d'abord ces paroles, mais quand ils virent leur ami sourire, ils reprirent courage à son endroit.

Les amis étaient arrivés à la lisière du bois. Donatus aida Creps à monter la tente, et cela fait, il déclara qu'il allait se mettre en chasse. Il recommanda le pauvre malade à son ami, et s'enfonça dans la forêt.

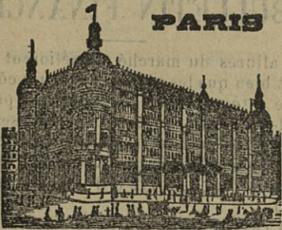
Un quart d'heure s'était à peine écoulé, que Roseman manifesta le désir de céder au sommeil qui fermait ses paupières. Jean étendit sa couverture sur le sol, et façonna de son mieux un lit pour son ami, qui, quelques minutes après, dormait profondément.

Creps s'étant assis près du feu, tenait sa tête entre ses mains et s'abandonnait à ses tristes pensées. Le crépuscule se faisait quand Kuik revint au campement portant sur son dos un faix de plants de moutarde, et deux oiseaux qu'il avait tués : mais il était joyeux de cette mince chasse, puisqu'elle allait servir à nourrir son affectionné protecteur.

L'on fit rôti aussitôt les oiseaux, et Donatus alla réveiller Victor pour l'engager à souper. Celui-ci répondit d'une voix faible qu'il n'avait pas la moindre faim, et qu'il n'éprouvait qu'un seul besoin, celui de dormir. Il pria ses deux amis de garder les oiseaux pour le déjeuner du lendemain.

Jean et Kuik revinrent donc près du feu.

(A suivre.)



GRANDS MAGASINS DU Printemps NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Co, Paris L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

ÉTUDE DE M^e FRANCK CHATONET AVOUÉ A CAHORS 5, RUE FÉNELON Succ^r de M^e DUPUY et LACOSSE

VENTE

au tribunal civil de Cahors par devant Monsieur FIEUZAL, juge commissaire, le MERCREDI VINGT-DEUX OCTOBRE mil neuf cent deux,

D'une entière propriété sise communes de CRAYSSAC et de CATUS, dépendant de la succession vacante de Monsieur Jean-Baptiste PONTIÉ, quand vivait propriétaire à Crayssac.

La vente aura lieu en quatorze lots sur les mises à prix suivantes :

Table with 2 columns: Lot number and Price. 1st lot: 1.500 fr., 2nd: 500, 3rd: 500, 4th: 50, 5th: 800, 6th: 1.000, 7th: 1.000, 8th: 200, 9th: 2.000, 10th: 10, 11th: 100, 12th: 10, 13th: 2.000, 14th: 100.

Total des mises à prix... 9.870 f.

En vertu des dispositions du jugement ordonnant la vente, Monsieur le juge commissaire pourra, faute d'enchères, baisser les mises à prix.

Après l'adjudication partielle de chaque lot, les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième lots seront blottés et remis en vente en un seul lot sur

la mise à prix formée par le total des prix d'adjudication. S'il ne survient pas d'enchères les adjudications partielles seront maintenues.

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires, en sus de leur prix, dans les dix jours de la vente et au marc le franc des prix d'adjudication.

Dans le cas où l'un quelconque des lots ne serait pas adjugé, les frais seront payés par les adjudicataires des autres lots et au marc le franc des prix des lots adjugés.

Pour extrait certifié sincère, Cahors le 3 octobre 1902

L'avoué poursuivant : F. CHATONET.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e CHATONET, avoué poursuivant, en son étude sus indiquée, ou à Monsieur MEGES, commis greffier, curateur à la succession vacante du dit Pontié.

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

LE BAUME DES CHARTREUX a été inventé il a deux siècles environ par un disciple de Saint-Bruno. Il fut employé d'abord contre la lèpre, cette terrible maladie, qui exerçait ses ravages au XVII^e siècle, et sa réputation s'étendait fort loin. Il convient de le tirer d'oubli dans lequel il est tombé, car il jouit de propriétés vraiment extraordinaires et procure une guérison certaine des maladies de la peau les plus tenaces, telles que l'Eczéma, les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. On peut se le procurer au prix de 2 fr. 50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr. 2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus

augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0.1344. — Deuxième classe, de 0.09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0.04x0.03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevieille), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolès, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Andinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salât, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Con-

flant (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Viellevieille), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolès, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Andinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salât, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.